



**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE BERCHEM-SAINTE-AGATHE**

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents	Joël Riguelle, <i>Bourgmestre-Président</i> ; Jean Marie Colot, Michaël Vander Mynsbrugge, Vincent Riga, Stéphane Tellier, Marc Vande Weyer, Pierre Tempelhof, Agnès Vanden Bremt, <i>Echevins</i> ; Marc Hermans, Monique Dupont, Peter Decabooter, Christian Boucq, Marc Ghilbert, Marie Kunsch, Chantal Dubocage, Said Chibani, Ndongo Diop, Yonnec Polet, Katia Van den Broucke, Nicolas Stassen, Nicolas Pantidis, François Robe, Dirk Moors, <i>Conseillers communaux</i> ; Jean-François Culot, <i>Président du CPAS</i> ; Philippe Rossignol, <i>Secrétaire communal</i> .
Excusés	Fatiha Metioui-Amanzou, Luc Demullier, Vincent Lurquin, Véronique Bruyninckx, <i>Conseillers communaux</i> .

Séance du 17.12.14

#Objet : Centimes additionnels au précompte immobilier#

Séance publique

AFFAIRES FINANCIÈRES

Finances

LE CONSEIL,

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi Communale;
Vu les articles 40 et 41 par. 1 à 3 de la loi du 20.11.1962 portant réforme des impôts sur les revenus;
Vu la lettre du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale du 22.02.1996 concernant l'ordonnance du 22.12.1995 modifiant certaines taxes régionales et plus particulièrement la suppression de l'article 2 de l'ordonnance du 23.07.1992 relative au précompte immobilier;
Vu la délibération du Conseil communal du 28.11.2013, relative aux centimes additionnels au précompte immobilier, rendue exécutoire par la Région de Bruxelles-Capitale le 28.01.2014, pour un terme expirant le 31.12.2014;
Vu la situation financière de la Commune;
Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

ARRETE ce qui suit:

Article 1

Il sera perçu pour l'exercice 2015, 2.750 centimes additionnels au précompte immobilier.

Article 2

Ces centimes additionnels seront perçus par l'Administration des Contributions Directes.

Article 3

La présente délibération sera soumise à l'autorité de tutelle.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

23 votants : 23 votes positifs.

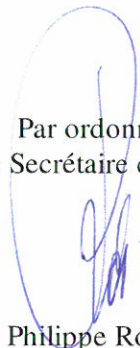
AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Par ordonnance :
Le Secrétaire communal,
(s) Philippe Rossignol

Le Bourgmestre-Président,
(s) Joël Riguelle

POUR EXTRAIT CONFORME
Berchem-Sainte-Agathe, le 18 décembre 2014

Par ordonnance :
Le Secrétaire communal,



Philippe Rossignol

Le Bourgmestre-Président,



Joël Riguelle